Élections au Conseil de l’IAE Nice

Scrutin du mardi 22 juin 2021

PROCURATION N° IAE22062021-01

Je soussigné(e),

NOM, Prénom

Régulièrement inscrit sur la liste électorale du :

Collège A : Professeurs et personnels assimilés

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Empêché(e) de prendre personnellement part au scrutin, donne procuration à

NOM, Prénom

Inscrit(e) dans le même collège, pour voter en mes lieu et place lors du scrutin du mardi   
22 juin 2021.

Fait à Nice, le 

Signature précédée de le mention manuscrite

*« Bon pour pouvoir »*

N.B : (article D 719-17 du code de l'éducation) Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats par conseil.

Le mandataire doit présenter une pièce d’identité en cours de validité, ainsi que la photocopie d’une pièce d’identité du mandant, le cas échéant de la carte d'étudiant.